

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



DEUXIÈME COMMISSION, 1113^e
SÉANCE

Vendredi 6 octobre 1967,
à 10 h 45

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
Déclarations générales (suite)	29

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI
(Pérou).

DECLARATIONS GENERALES (suite)

1. M. PEREZ LOPEZ (Mexique) dit que la tendance générale du commerce international demeure défavorable aux pays en voie de développement: bien que la valeur des exportations mondiales se soit de nouveau accrue en 1966 et au début de 1967, la part de ces pays dans le montant global continue de décliner. Les cours des produits primaires sont tombés et l'on ne peut guère s'attendre à les voir remonter. Le succès même des négociations Kennedy ne profitera guère dans l'immédiat aux pays en voie de développement étant donné que les restrictions tarifaires appliquées à certaines de leurs exportations actuelles constituent, dans bien des cas, le principal obstacle à leur commerce. Dans une phase initiale, les pays développés participants à ces négociations devraient décider d'étendre à tous les pays en voie de développement les concessions dont ils sont convenus.

2. La deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) doit être consacrée à un nombre limité de problèmes spécifiques à propos desquels l'accord de tous les pays participants peut être envisagé, et il est essentiel que les mesures adoptées soient intégrées à la politique courante de tous les pays. Pour sa part, la délégation mexicaine estime que trois questions présentent une importance suffisante pour être examinées à la Conférence. La première a trait au maintien du statu quo du commerce international de la part des pays industriels. Il faudrait, pour le moins, faire en sorte que les exportations des pays en voie de développement ne fassent l'objet d'aucune restriction nouvelle. La Conférence de Punta del Este en avril 1967 a marqué un progrès important qui a été réalisé à cet égard, lorsque les présidents des Etats membres de l'Organisation des Etats américains (OEA) ont déclaré qu'ils veilleraient à ce que leurs pays se conforment aux engagements internationaux, leur interdisant de renforcer les obstacles tarifaires et non tarifaires des exportations des pays en voie de développement ou de créer de nouveaux obstacles de ce genre.

3. En outre, il conviendrait de déployer des efforts particuliers pour faciliter l'accès aux marchés des exportations de produits primaires de ces pays,

qui représentent 85 p. 100 de leurs ventes à l'étranger, et pour assurer des prix plus rémunérateurs. S'il est vrai que certains progrès techniques ont réduit la demande de certaines matières premières de la part des pays industriels, il n'en reste pas moins que les politiques commerciales restrictives et les mesures tendant à protéger certaines productions nationales non rentables affectent de manière aussi grave les exportations des pays en voie de développement. Bien qu'ils ne constituent qu'un instrument imparfait, les accords sur les produits primaires offrent le meilleur moyen d'obtenir la vente à des cours raisonnables de certains produits particuliers et d'établir un équilibre équitable entre la production et la consommation à l'échelon mondial; tous les pays devraient s'efforcer de renforcer les accords existants et d'en conclure de nouveaux, fondés sur les principes recommandés par la CNUCED.

4. En 1965, le principe de la non-réciprocité en ce qui concerne l'élimination des entraves au commerce extérieur a été admis par les pays développés dans la partie IV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Cependant, l'Australie mise à part, aucun pays industriel n'a jusqu'ici accordé de préférences unilatérales aux pays en voie de développement. Il est par conséquent extrêmement encourageant de noter qu'à la Conférence de Punta del Este, le Président des Etats-Unis a déclaré que son pays était disposé à étudier avec les autres pays industriels la possibilité d'accorder des préférences temporaires aux pays en voie de développement afin d'accélérer leur expansion. Les présidents des Etats membres de l'OEA sont également convenus de travailler ensemble à l'élimination des obstacles, tarifaires et autres, auxquels se heurtent les exportations des pays d'Amérique latine sur les marchés mondiaux, et de mettre à l'étude des systèmes de préférences générales non discriminatoires pour les produits finis et semi-finis des pays en voie de développement. La délégation mexicaine nourrit l'espoir que l'établissement de ce système sera approuvé par les pays développés à la deuxième session de la CNUCED.

5. De nombreux pays en voie de développement estiment que la création de zones régionales de libre-échange ou de marchés communs constituent un des meilleurs moyens de stimuler l'industrialisation et la production agricole. Les pays développés devraient se convaincre que ces groupements ne menacent en aucune façon leurs intérêts et méritent leur appui sous la forme d'une assistance technique et financière et de politiques commerciales plus libérales. La proposition relative à la création du marché commun d'Amérique latine, dont les bases ont été jetées à la réunion de Punta del Este, ne s'inspire

d'aucune hostilité à l'égard des grands pays industrialisés, mais bien du désir de mobiliser les efforts de tous les pays d'Amérique latine dans leur propre intérêt.

6. Cependant, l'amélioration des conditions d'accès aux marchés pour les exportations des pays en voie de développement serait inutile si ces pays ne se trouvaient pas en mesure de fabriquer des produits vendables à des prix concurrentiels. On peut donc se féliciter de l'importance que les programmes de l'Organisation pour le développement industriel (ONUDI) attachent à la promotion des industries orientées vers les exportations. En outre, toute augmentation de leurs recettes d'exportation contribuerait à alléger le fardeau que constitue le service de leurs dettes et à diminuer la dépendance dans laquelle ils se trouvent par rapport au financement extérieur. Quel que soit l'intérêt de la coopération extérieure, sa fonction essentielle consiste à renforcer, et non à remplacer, les efforts que chaque pays intéressé doit déployer pour élever le niveau de vie de la population par une planification appropriée, par une utilisation rationnelle des ressources nationales et par la formation du personnel. La délégation mexicaine espère que, tous les pays prenant progressivement conscience du rôle qui leur incombe dans la coopération internationale, l'objectif auquel tous aspirent sera finalement atteint.

7. M. MURGESCU (Roumanie) note que l'introduction du rapport du Conseil économique et social (A/6703) résumé en quelques mots l'un des principaux aspects des activités de la Commission: "... si la responsabilité du développement de l'humanité est une responsabilité collective, c'est aux pays intéressés qu'il incombe, dans ce contexte général, de développer leur propre économie."

8. Il est indéniable que chaque pays est responsable des transformations structurales et institutionnelles et de la mise en valeur des ressources naturelles et humaines sans lesquelles il n'y a pas de progrès. Cependant, la responsabilité du progrès de l'humanité est une responsabilité universelle: il est indispensable de respecter l'indépendance et la souveraineté nationale de chaque pays, afin de lui permettre de travailler librement à la réalisation de ses objectifs nationaux de développement. Les Etats Membres doivent donc donner leur plein appui aux efforts déployés par les pays en vue de la mise en valeur rationnelle de leurs ressources naturelles, et, en particulier, aux mesures visant à la réalisation du programme d'études sur la mise en valeur des ressources naturelles. La consolidation de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles, doublée d'une détermination plus exacte des besoins et des possibilités dans le domaine des ressources minérales, hydrauliques et énergétiques, constitueraient un important point de départ, tant pour le développement ultérieur de l'industrie que pour les activités opérationnelles des Nations Unies.

9. Les activités opérationnelles, notamment celles qui relèvent du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), constituent l'une des formes d'assistance directe de l'Organisation à l'expansion économique des pays bénéficiaires. L'association entre le PNUD et le gouvernement bénéficiaire,

fondée sur des obligations mutuelles précisément établies, contribue à faire surgir dans ces pays de nouvelles forces productives. La création du Fonds d'équipement des Nations Unies donne à l'Organisation une nouvelle possibilité de fournir une assistance directe au développement, et la délégation roumaine espère que des progrès substantiels seront réalisés à la présente session sur la voie de la mise en fonctionnement du Fonds.

10. Le moment est venu de donner à la formation de la main-d'œuvre la priorité qu'elle mérite dans les programmes des Nations Unies. La poussée démographique de l'après-guerre a aggravé la situation lamentable qui existe dans certaines régions du monde en ce qui concerne l'enseignement. Des statistiques récentes de l'UNESCO montrent, par exemple, que dans certains pays 30 p. 100 des jeunes gens accèdent à l'enseignement supérieur, alors que dans d'autres pays 3 p. 100 seulement de la population adulte est capable de lire et d'écrire. A cet égard, il est du devoir de la Commission de souligner l'importance qu'elle attache à l'application de la résolution 1274 (XLIII) du Conseil économique et social en date du 4 août 1967 relative à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources humaines.

11. La situation est analogue pour la science et la technologie: 95 p. 100 de toutes les recherches scientifiques sont pratiquement concentrées dans une trentaine de pays, et 5 p. 100 seulement sont effectuées dans des pays qui représentent les deux tiers de l'humanité et qui, d'après le Comité consultatif sur l'application de la science et la technique au développement, ne disposent pas de services scientifiques nationaux organisés. Ces circonstances et l'exode des compétences privent les pays en voie de développement des moyens et du personnel dont ils ont besoin pour appliquer les nouveaux progrès scientifiques et techniques à leur propre développement. De plus, cette situation pourrait entraîner de nouvelles formes de dépendance et ouvrir la voie aux pratiques néo-colonialistes. La délégation roumaine est donc prête à se joindre aux initiatives destinées à favoriser la mise sur pied de systèmes nationaux de recherche scientifique et la formation de cadres nationaux à tous les échelons, l'accès à la technologie moderne, le perfectionnement des systèmes nationaux de planification et des méthodes de direction et de gestion des entreprises.

12. Dans le passé, l'Organisation des Nations Unies a concentré, à juste titre, ses efforts sur la promotion de la coopération entre les Etats. Mais, dans la pratique, les relations économiques entre les Etats sont, dans une large mesure, conduites sur une base bilatérale. Les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pourraient utilement encourager la coopération bilatérale; c'est ce que fait par exemple l'ONUDI, qui a l'intention de prendre des dispositions pour assurer la promotion industrielle au prochain Colloque international sur le développement industriel.

13. La résolution 14 (XXII) du 28 avril 1967 adoptée par la Commission économique pour l'Europe en vue de promouvoir la coopération scientifique et technologique et de faciliter les échanges d'informations entre savants devrait encourager les autres commis-

sions économiques régionales à intensifier leur étude des problèmes de la coopération économique, technique et scientifique.

14. Tous les pays reconnaissent que le mécanisme des relations commerciales et financières internationales ne favorise pas les pays en voie de développement. La délégation roumaine espère donc qu'à la deuxième session de la CNUCED, on parviendra, dans les négociations, à surmonter les obstacles qui subsistent dans ce domaine. La Commission devrait également avoir présente à l'esprit la suggestion faite par le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales dans sa déclaration inaugurale (1109ème séance) et selon laquelle l'imminence de la deuxième session de la Conférence invite à réexaminer la nature et le fonctionnement des institutions des Nations Unies.

15. M. ZAKHAROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le fait qu'un certain nombre de problèmes économiques internationaux urgents restent sans solution confère à la Deuxième Commission des tâches extrêmement importantes et graves. La délégation soviétique attache par conséquent un grand prix au débat général de cette Commission étant donné qu'il permettra aux représentants de tous les pays d'entendre l'ensemble des points de vue concernant les problèmes qui préoccupent les peuples.

16. La Révolution de l'Union soviétique, dont le cinquantième anniversaire est célébré cette année, a produit des effets dans des régions éloignées du globe et a entraîné l'établissement de relations internationales sur de nouvelles bases dans tous les domaines, y compris les domaines économique et social.

17. Si la Charte des Nations Unies stipule que l'Organisation est résolue à promouvoir le progrès social et à améliorer les conditions de vie dans une liberté plus grande, ainsi qu'à encourager le progrès économique et social de tous les peuples, et si, à l'heure actuelle, la lutte visant à mettre ces principes en pratique s'intensifie constamment, on retrouve déjà ces idées dans les premiers actes du jeune Etat soviétique. On peut le constater dans les traités conclus par le Gouvernement soviétique avec l'Iran, l'Afghanistan, la Turquie et la Mongolie peu après la révolution de 1917. Dans ces traités, le Gouvernement soviétique renonçait aux injustes pratiques politiques et financières du régime tsariste et déclarait nuls et non avenue les accords conclus par ce dernier.

18. Les cinquante premières années de l'Etat soviétique ont vu tant d'événements importants et tant de bouleversements qu'elles peuvent être considérées, à juste titre, comme une épreuve décisive de la force et de l'endurance du système politique et social socialiste. Vingt de ces années ont été consacrées à la défense militaire du pays et au redressement de l'économie dévastée par la guerre. Après sa création, le régime soviétique a dû subir les dures épreuves de l'intervention étrangère et de la guerre civile. Par la suite, il a dû industrialiser et socialiser son économie, collectiviser son agriculture et assurer le progrès de la science et de la culture, dans des délais extrêmement courts et en ne comptant que sur

les ressources intérieures du pays mises à profit dans le cadre de plans scientifiquement élaborés. Le potentiel économique créé au cours des années d'avant-guerre a été pour beaucoup dans la victoire de l'Union soviétique sur l'Allemagne d'Hitler.

19. Ayant surmonté les graves conséquences économiques de la seconde guerre mondiale et ayant redressé son économie, l'Union soviétique a accompli des progrès gigantesques. Le principal résultat de l'activité révolutionnaire et régénératrice du peuple soviétique et de son parti communiste est la victoire définitive et complète du socialisme. Au cours de périodes courtes du point de vue historique, des forces productives puissantes ont été créées. Alors qu'à la veille de la Révolution d'octobre, la part de la Russie dans la production industrielle mondiale était inférieure à 3 p. 100, celle de l'Union soviétique est maintenant de 20 p. 100.

20. L'industrie soviétique s'est développée à un rythme élevé et stable. Au cours des quarante-neuf années écoulées entre 1918 et 1966, le taux de croissance annuel moyen de l'Union soviétique a été de 10 p. 100, alors qu'il a été de moins de 4 p. 100 aux Etats-Unis d'Amérique. Les statistiques sont encore plus frappantes si l'on exclut les années de guerre: le taux de croissance annuel moyen de la production industrielle de l'Union soviétique s'élève à plus de 14 p. 100, alors qu'aux Etats-Unis, comme dans le cas précédent, il est inférieur à 4 p. 100. C'est là une garantie de victoire pour l'Union soviétique dans sa rivalité économique pacifique avec les Etats-Unis d'Amérique. Si la métallurgie soviétique s'était développée au même taux que celle des Etats-Unis, l'Union soviétique produirait maintenant 17 ou 18 millions de tonnes d'acier. Le fait est, toutefois, que l'Union soviétique a produit, en 1966, 97 millions de tonnes d'acier et, qu'en cette année de jubilé, la production d'acier dépassera 100 millions de tonnes.

21. La victoire du système de collectivisation agricole a transformé l'aspect des campagnes. Au lieu de milliers de petites propriétés paysannes, on a créé le plus grand système agricole du monde sur la base de techniques modernes. Le volume total de la production agricole en 1966 était presque trois fois supérieur à celui de 1913.

22. Grâce à l'essor économique, la situation matérielle et le niveau culturel du peuple ont été radicalement transformés. Le plein emploi de l'ensemble de la population valide a été réalisé et le bien-être du peuple s'est constamment amélioré. Le revenu réel des travailleurs manuels et non manuels de l'industrie et du bâtiment s'est accru de plus de six fois depuis 1913, et celui des paysans de plus de huit fois.

23. A l'heure actuelle, l'expansion continue de la production des moyens de production, qui est nécessaire pour l'accroissement systématique de la mécanisation du travail et l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre, s'accompagne d'un rapprochement des taux de croissance de la production des moyens de production et des taux de croissance de la production de biens de consommation. L'augmentation de l'efficacité de la production des biens d'utilité sociale, qui constitue l'une des tâches principales du plan national de développement de l'Union

soviétique pour la période 1968-1970, contribuera de façon décisive à assurer une nouvelle amélioration rapide du niveau de vie.

24. Dans son rôle de pionnier défrichant les terres encore inexploitées, l'Union soviétique a mis à l'épreuve les formes et les méthodes les plus propices à l'édification de l'infrastructure économique d'une société nouvelle. Grâce à l'expérience de l'Union soviétique, d'autres pays ont pu éviter les difficultés que pose la recherche des moyens les plus propres à assurer le développement économique.

25. Pendant la période prérévolutionnaire, les relations commerciales et économiques de la Russie avec le monde extérieur étaient fortement tributaires des capitaux étrangers qui, en 1913, finançaient 47 p. 100 de la totalité de ses investissements dans l'industrie et les deux tiers de l'ensemble de son commerce extérieur. Aujourd'hui, l'URSS commerce avec presque tous les pays du monde: depuis la seconde guerre mondiale, ses échanges se sont multipliés par 12 avec les pays socialistes et par 21 avec les pays en voie de développement. En outre, l'URSS accorde une large assistance technique et économique tant aux pays socialistes qu'aux pays en voie de développement: au début de 1967, l'assistance soviétique a permis ou permet de créer 1413 établissements dans les pays socialistes et 599 établissements dans les pays en voie de développement. L'Union soviétique participe d'autre part aux programmes d'assistance technique des Nations Unies mais elle note avec regret que ses contributions ne sont pas utilisées à bon escient et que l'on n'invite pas suffisamment d'experts soviétiques à participer aux projets du PNUD.

26. Les relations économiques de l'URSS avec l'étranger sont fondées sur le respect mutuel, la promotion de principes économiques favorisant le progrès et la coopération en vue de l'accélération du développement économique et de l'élévation des niveaux de vie.

27. L'événement le plus important survenu au cours des cinquante dernières années dans le développement de la société humaine a été l'apparition du socialisme au-delà des frontières d'un seul pays et la formation d'un système socialiste mondial. Le monde socialiste comprend actuellement plus de 35 p. 100 de la population de la planète. Un autre événement très important a été la destruction du système colonial. La grande Révolution d'octobre a asséné un coup formidable à l'ensemble du système de domination impérialiste et coloniale. Alors qu'il y a cinquante ans, la population des colonies et des territoires semi-coloniaux comprenait 69 p. 100 de la population mondiale, elle n'en comprend à l'heure actuelle qu'un peu plus de 1 p. 100. Plus de 70 Etats souverains sont nés des ruines des empires coloniaux.

28. Les modifications de la carte politique du monde ont posé à l'Organisation des Nations Unies, et notamment à la Deuxième Commission, d'importants problèmes économiques internationaux. Ces problèmes sont reflétés de façon concrète dans l'ordre du jour de la Commission, en particulier dans les trois questions suivantes: premièrement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (point 38); deuxièmement, la Décennie des

Nations Unies pour le développement (point 41); troisièmement, le financement extérieur du développement (point 38); deuxièmement, la Décennie des Nations Unies pour le développement (point 41); troisièmement, le financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement (point 42).

29. La part des pays socialistes — qui représentent 35 p. 100 de la population mondiale — dans la production industrielle mondiale s'élève à 38 p. 100. Celle des pays en voie de développement, qui représentent 46 p. 100 de la population mondiale, ne se monte qu'à 7 p. 100, tandis que celle des pays capitalistes développés, qui représentent 19 p. 100 de la population mondiale, atteint 55 p. 100.

30. Ces chiffres reflètent l'exploitation des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine par les pays capitalistes occidentaux. Avec la liquidation des anciens régimes coloniaux, cette exploitation des pays en voie de développement n'a pas cessé, mais a pris de nouvelles formes. Telle est la principale cause du fossé qui ne cesse de se creuser entre le niveau de développement économique des pays occidentaux et celui du vaste groupe des pays en voie de développement.

31. Les pays socialistes ne sauraient assumer de responsabilité morale ou matérielle pour la situation économique critique des pays en voie de développement. Cette responsabilité incombe entièrement aux Etats capitalistes développés. Ce n'est qu'en reconnaissant ce fait indéniable qu'on parviendra à adopter les décisions qui s'imposent en ce qui concerne les sources de financement des programmes et des plans visant à surmonter le retard économique des pays en voie de développement.

32. Le moment est venu pour les Nations Unies de déclarer que les nouveaux Etats indépendants ont le droit de recevoir de leurs anciens maîtres coloniaux des indemnités pour les dommages économiques qu'ils ont subis et que tous accords et traités imposés à ces pays, soit avant l'indépendance, soit sous la pression militaire, politique et économique après l'indépendance, devraient être abrogés s'ils sont incompatibles avec la souveraineté nationale. Au demeurant, les pratiques néo-colonialistes telles que l'exploitation des pays en voie de développement par la hausse artificielle des prix des articles manufacturés et l'abaissement des prix des matières premières et les sorties de ressources des pays en voie de développement sous forme de gros bénéfices, doivent être condamnées.

33. Les pays socialistes et la plupart des pays en voie de développement sont fermement opposés à toutes tentatives des pays impérialistes pour continuer à entretenir des relations coloniales ou néo-coloniales avec les pays du tiers monde. Il reste beaucoup à faire pour normaliser les relations économiques internationales, aussi l'Organisation des Nations Unies devrait-elle favoriser la coopération en prenant des mesures qui permettent de défendre les intérêts économiques des pays en voie de développement.

34. La plupart des pays ont souscrit aux principes qui ont été formulés à la première session de la

CNUCED^{1/}, mais plusieurs pays se sont élevés contre bon nombre de ces principes et les Etats-Unis en particulier n'ont pas appuyé 11 des 15 principes généraux énoncés dans l'Acte final, notamment ceux qui portaient sur le respect de l'égalité souveraine entre les Etats, de l'autodétermination des peuples et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, l'élimination de la discrimination fondée sur les différences entre systèmes socio-économiques et les droits souverains qu'a tout pays de disposer librement de ses ressources naturelles dans l'intérêt du développement économique et du bien-être de sa population. Cette attitude négative est évidemment dictée par le souci de conserver les immenses richesses que les monopoles impérialistes tirent des pays en voie de développement qu'ils laissent avec un déficit chronique de leur balance des paiements: ces pays versent actuellement aux pays occidentaux industrialisés 5 milliards de dollars de bénéfices et 4 milliards de dollars d'intérêts par an. Il ressort des débats qui ont eu lieu à la Commission qu'il sera peut-être nécessaire d'adopter un instrument international pour défendre les intérêts économiques des pays en voie de développement, en particulier dans le cadre de la deuxième Décennie du développement.

35. La valeur de l'aide étrangère doit être fixée qualitativement, en fonction de l'effet qu'elle a sur l'économie du pays bénéficiaire et du but qu'on lui avait assigné, à savoir poser les fondations du développement économique ou rapporter un profit. Par exemple, si les intérêts pétroliers des Etats-Unis au Moyen-Orient représentent 3 p. 100 de tous les investissements étrangers des Etats-Unis, ils rapportent à ce pays 20 p. 100 du total des gains qu'il réalise à l'étranger. Les revenus pétroliers sont d'une importance tout aussi grande pour la balance des paiements du Royaume-Uni. Cette situation explique le rôle joué par les Etats-Unis et par certaines autres puissances occidentales dans l'agression militaire lancée par Israël contre les Etats arabes, qui a causé un grave dommage, et continue de le faire, à l'économie de trois nations arabes. L'ONU doit tenir Israël pour responsable de l'agression et exiger l'indemnisation des dommages causés, en totalité, et le plus tôt possible. La délégation soviétique appuie fermement les propositions déjà faites en ce sens par plusieurs autres représentants.

36. La bourgeoisie des monopoles se vante souvent des taux de croissance élevés que connaissent les pays occidentaux développés, mais se garde bien de dire que le manque de ressources pour résoudre les problèmes urgents touchant les intérêts vitaux des peuples du monde entier est dû au gaspillage résultant des politiques impérialistes et militaristes. On a estimé qu'une petite partie seulement des ressources affectées à la course aux armements suffirait à amener tous les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine au niveau économique de la France ou du Royaume-Uni en l'espace de 20 ou 25 ans. Malheureusement, certains milieux préfèrent les politiques militaristes hasardeuses au développement pacifique: selon la presse des Etats-Unis.

par exemple, les sociétés américaines ont reçu du Pentagone, en 1967, des commandes représentant au total 42 000 millions de dollars, soit 6 500 millions de plus qu'en 1966. Ainsi, ces sociétés transforment l'escalade de l'agression américaine au Viet-Nam en une escalade des dividendes et des bénéfices. Le militarisme croissant des pays occidentaux et les actes directs qu'ils pratiquent minent la coopération internationale, et l'ONU ne saurait rester impassible devant cette évolution alarmante. De plus, le danger croissant d'une guerre contraint les Etats pacifiques à distraire une proportion considérable de leurs ressources pour l'affecter à la défense, ce qui ralentit leur développement économique et leur progrès social.

37. La délégation soviétique est elle aussi d'avis que la deuxième session de la CNUCED doit être soigneusement préparée et doit appuyer sans réserve les pays en voie de développement qui demandent aux anciennes puissances coloniales de les indemniser pour des décennies d'exploitation. La division artificielle du monde entre "Nord" et "Sud" par les puissances impérialistes vise à dissimuler leur responsabilité dans le retard économique de leurs anciens territoires coloniaux, et ne saurait se justifier par des raisons historiques, politiques ou économiques.

38. Il est certain que la deuxième session de la CNUCED qui aura lieu à New Delhi aurait de plus grandes chances de succès si elle était universelle dans la plus large acception du terme — universelle pour ce qui est des Etats qui y participeront aussi bien que pour ce qui est des problèmes qui y seront examinés.

39. Il est douteux que l'on parvienne à résoudre les problèmes économiques des pays en voie de développement sans normaliser l'ensemble du commerce international et sans faire admettre par tous et appliquer dans la pratique le principe suivant lequel il ne doit exister dans les relations commerciales internationales aucune discrimination fondée sur les différences entre les systèmes économiques et sociaux.

40. Le rapport du Conseil économique et social (A/6703) fait état des déclarations d'un certain nombre de délégations selon lesquelles on continue à élever des obstacles à la participation de la République démocratique allemande aux activités de l'ONU. La République démocratique allemande est un Etat industriel hautement développé qui peut apporter une contribution importante aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue d'accroître la coopération internationale. La part de la République démocratique allemande dans la production industrielle mondiale s'élève à près de 3 p. 100 et cet Etat compte parmi les dix pays les plus industrialisés du monde. La politique suivie par la République démocratique allemande est pleinement conforme aux principes des Nations Unies et, en particulier, aux principes de Genève adoptés par la CNUCED.

41. La République démocratique allemande est donc entièrement fondée à participer aux activités de l'ONU et, surtout à celles de ses organes économiques, sur un pied d'égalité avec tous les autres Etats. La

^{1/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), annexe A.I.I.

délégation soviétique estime nécessaire de souligner une fois encore que la discrimination exercée contre la République démocratique allemande par les organes des Nations Unies est contraire aux règles de la Charte et au principe de l'universalité.

42. L'Union soviétique attache beaucoup d'importance à l'ONU et à ses organes économiques en tant que moyens de réaliser la coopération internationale sur la base de la coexistence pacifique entre pays aux systèmes économiques et sociaux différents. Une telle coopération suppose au départ l'égalité des droits de toutes les nations, le respect de la souveraineté nationale de tous les pays et le respect de leurs intérêts nationaux, l'élimination de la discrimination politique et autre, et le renoncement à toute tentative d'utiliser les relations économiques pour exploiter les faibles.

43. Le peuple soviétique se consacre à une tâche constructive, celle d'édifier une société nouvelle qui incarne les idéaux les plus éclairés de l'humanité. L'objectif principal de la politique étrangère de l'Etat soviétique a été et continue d'être la création de conditions internationales favorables à l'édification du communisme dans tous les pays. A cette fin, l'Union soviétique n'a pas besoin de guerres, mais d'une paix stable et d'une coopération mutuellement avantageuse.

44. M. HUSSEIN (République arabe unie) dit que récemment l'ONU a été le témoin et la victime d'une situation dans laquelle les principes fondamentaux de justice et d'équité sur lesquels se fonde la Charte des Nations Unies ont été foulés aux pieds, et où l'injustice et l'agression ont été tolérées et encouragées. Les pays en voie de développement ne peuvent guère s'attendre à ce que leurs problèmes soient examinés équitablement dans un tel climat.

45. La situation économique mondiale ne s'est pas améliorée pendant l'année écoulée, et le développement économique de la plupart des pays en voie de développement est trop lent. Bien des pays, ceux du Moyen-Orient surtout, ont été sérieusement touchés, non seulement pas des facteurs défavorables, inhérents au système économique international actuel, mais dus aussi à la situation politique et économique de cette région. Si cette situation doit continuer, elle aura des répercussions d'une importance incalculable sur d'autres pays, y compris les pays développés qui se trouvent en dehors du Moyen-Orient, mais dont les intérêts sont influencés par la stabilité de cette région.

46. On s'accorde en général à reconnaître que les objectifs de l'actuelle Décennie des Nations Unies pour le développement ne seront probablement pas atteints, raisons qui ont poussé la République arabe unie à rédiger la résolution 2218 (XXI) de l'Assemblée générale. Si l'on veut que la deuxième décennie ait plus de succès, la communauté internationale doit s'efforcer encore davantage d'appliquer le principe de la coopération internationale énoncé dans la Charte, en vue de parvenir à la stabilité mondiale en comblant le fossé toujours croissant qui sépare les nations riches des nations pauvres. Le succès de la deuxième décennie dépend également de l'analyse précise de l'expérience acquise

pendant la première décennie. La délégation de la RAU se félicite des travaux préliminaires faits en ce sens par le Comité de la planification du développement, et elle espère que ce Comité poursuivra ses efforts et présentera des directives d'action et des objectifs précis.

47. L'important problème du financement extérieur est une question que l'on retrouve toujours à l'ordre du jour de la Commission. Il est reconnu que les pays en voie de développement ont besoin de ressources supplémentaires, mais ce besoin reste insatisfait à cause de l'intransigeance des pays développés. Le volume de l'assistance étrangère n'a pas changé, et les conditions de cette assistance sont de plus en plus onéreuses; en effet, les dons, qui représentaient la moitié du total du courant de l'aide, n'en représentent plus que les deux cinquièmes. Il en résulte un accroissement du service de la dette des pays en voie de développement, auquel s'ajoute la détérioration des termes de l'échange, et beaucoup d'entre eux ont dû demander la révision des échéances des paiements au titre du service de la dette. Il convient de déclarer, comme l'a fait le Secrétaire général dans son rapport intérimaire intitulé: "Sorties de capitaux des pays en voie de développement" (E/4374), que cette révision est une procédure anormale qui ne peut que faire tort au crédit d'un pays, et qu'il faut chercher la solution dans la politique d'emprunt elle-même. Il n'en reste pas moins que les pays en voie de développement ont été contraints d'emprunter de l'argent aux conditions offertes, et une étude plus poussée prouvera peut-être que la révision des échéances constitue une utile solution à court terme des problèmes du service de la dette résultant de ces emprunts.

48. Les fonds que reçoivent les pays en voie de développement par l'intermédiaire des institutions multilatérales représentent seulement un dixième du courant total, et les efforts qu'ils font pour obtenir davantage de ces institutions, soit par un recours intensif à celles qui existent, soit par la création de nouvelles institutions, ont été constamment contrariés par les pays développés. Ces derniers prétendent qu'il leur est difficile de reconstituer les ressources des institutions qui existent, à cause de leurs difficultés de balance des paiements et de leurs difficultés budgétaires, et que la création de nouvelles institutions entraînerait les doubles emplois et la prolifération. C'est un cercle vicieux qui semble écarter toute solution prochaine du problème.

49. Après 15 ans d'efforts continus soutenus par les pays en voie de développement et d'hésitation chez les pays développés, le Fonds d'équipement des Nations Unies a été finalement établi en 1966 [résolution 2186 (XXI) de l'Assemblée générale]. Il est regrettable que certains pays dont les contributions assureraient un bon départ au Fonds se soient opposés à sa création; le représentant de la République arabe unie espère que ces pays finiront par changer d'avis, et que ceux qui ont voté pour la création ne se déroberont pas à leurs responsabilités et s'en préoccuperont de plus en plus.

50. Dans l'introduction à son rapport annuel (A/6701/Add.1, par. 64), le Secrétaire général parle de la création possible d'un lien entre le Fonds d'équipement

des Nations Unies et le PNUD, mais il serait prématuré de discuter de cette question avant de savoir exactement où en sont les négociations actuelles entre les parties intéressées.

51. Les pays en voie de développement attachent beaucoup d'importance au succès de l'ONUDI qui doit être financièrement indépendante pour donner le maximum de résultats. M. Hussein espère que l'Assemblée générale, à sa présente session, prendra une première mesure dans ce sens.

52. M. VASCONCELLOS (Brésil) fait observer qu'il y a un contraste frappant entre les objectifs proposés pour la première Décennie des Nations Unies pour le développement et les résultats obtenus. La position relative des pays en voie de développement ne s'est pas sensiblement améliorée par rapport à 1960 et l'action entreprise par l'ONU n'a guère eu d'influence sur la situation générale du commerce international ni sur le progrès économique des pays en voie de développement. De plus, il y a de bonnes raisons de croire que les tendances défavorables dont ces pays sont depuis longtemps victimes se sont considérablement accentuées. On n'a guère agi pour améliorer les conditions d'accès des produits de base aux marchés des pays industrialisés, pour instituer un système de stabilisation des marchés ou pour fournir une assistance financière internationale qui permettrait d'adopter des mesures tendant à compléter les accords traditionnels. La seule exception est l'Accord international de 1962 sur le café qui, sans être parfait, et beaucoup s'en faut, a malgré tout constitué un facteur important de stabilisation pour l'un des marchés les plus importants des produits de base. L'échec des tentatives ayant pour but la négociation d'accords analogues pour le cacao et le sucre a montré que l'esprit de coopération faisait défaut aux pays industrialisés où volonté et conscience politiques ne sont pas suffisamment fortes pour venir à bout de la résistance interne et de difficultés relativement mineures.

53. Pour ce qui est de l'expansion et de la diversification des exportations de produits manufacturés et semi-finis, la situation est peut-être encore plus sombre. Bon nombre d'objectifs qui ont une priorité très élevée pour les pays en voie de développement, comme la négociation d'un système général de préférences non discriminatoires et la réduction ou la suppression des barrières tarifaires et autres, ont fait l'objet de longues discussions au sein de la CNUCED, sans qu'on soit aujourd'hui plus près de les atteindre. Ce sont les pays développés qui, dans l'ensemble, ont surtout bénéficié de la négociation Kennedy, les intérêts des pays en voie de développement n'y jouant, à vrai dire, qu'un rôle marginal. En outre, comme le Brésil l'a constaté lorsqu'il a commencé à exporter son café sous forme soluble, les efforts déployés par les pays en voie de développement pour industrialiser leur production primaire à des fins d'exportation suscitent une vive résistance dans les pays développés.

54. Les perspectives de financement international sont, elles aussi, loin d'être encourageantes. Le courant actuel de l'assistance financière internationale est tombé en deçà de l'objectif fixé de 1 p. 100.

En réalité, le rapport entre le produit national brut des pays industrialisés et les ressources réservées à l'aide internationale a diminué, et les conditions auxquelles l'assistance est octroyée sont devenues plus rigoureuses du fait de l'augmentation de l'aide liée et des taux d'intérêts ainsi que du raccourcissement des délais de remboursement. Le secrétariat de la CNUCED a déclaré que, si la situation actuelle persiste, le courant net de l'assistance internationale deviendra nul en 1975, vu la lourde charge que le service de la dette représente pour les pays en voie de développement.

55. Le tableau présente, heureusement, un côté moins sombre grâce à la modification de la réglementation du commerce international et à la création d'un nouveau système de coopération économique internationale. Il faut que ce système fonctionne efficacement. Le Brésil a toujours pris une part active aux travaux de la CNUCED, qui entre maintenant dans la phase opérationnelle de ses activités et se trouve devant la tâche ardue d'appliquer les principes énoncés dans l'Acte final de sa première session. Les négociations récemment conclues par le GATT montrent qu'avec une bonne volonté politique suffisante, il est possible de faire de grands progrès. En conséquence, M. Vasconcellos espère que les pays développés travailleront activement pour faire en sorte que la deuxième session de la CNUCED accélère le progrès économique des pays en voie de développement.

56. Ces pays mettent aussi tous leurs espoirs dans l'ONUDI. Les fonctionnaires de cette nouvelle organisation sont encore occupés à organiser leur siège et à préparer le Colloque international sur le développement industriel, mais l'ONUDI devrait s'atteler sans retard à la phase opérationnelle de ses activités et la communauté internationale devrait coopérer à cette fin en fournissant les fonds nécessaires pour appliquer le programme d'activité approuvé par le Conseil du développement industriel. Si elle veut répondre aux besoins urgents des pays en voie de développement, l'ONUDI doit concentrer ses efforts sur les travaux opérationnels, sans toutefois négliger la recherche. Le Brésil a suggéré que le Colloque international sur le développement industriel et l'ONUDI examinent tous deux de façon approfondie l'écart technique existant entre pays développés et pays en voie de développement, notamment la façon dont les efforts déployés par les premiers pour trouver des techniques industrielles nouvelles et perfectionnées influent sur les seconds. L'ONUDI pourrait ainsi faciliter la divulgation des connaissances techniques dans les pays moins développés.

57. Le Programme des Nations Unies pour le développement a également un rôle important à jouer, mais il est toujours freiné par un manque de ressources; le représentant du Brésil espère qu'à la prochaine conférence d'annonce de contributions, celles-ci correspondront mieux aux besoins. Le Fonds d'équipement des Nations Unies est paralysé plus encore par le manque de ressources, et il y a lieu d'espérer qu'on lui donnera bientôt les moyens de jouer son rôle.

58. Les organismes des Nations Unies sont les meilleurs instruments de transmission de l'expérience acquise par l'ensemble des pays et représentent la source la plus indépendante de ressources financières et techniques pour le développement; mais si l'on veut qu'ils puissent répondre aux espoirs qui sont placés en eux, encore faut-il s'efforcer davantage à accroître les ressources, à définir leurs domaines respectifs de compétence, à éliminer les rivalités et à éviter les doubles emplois.

59. La communauté internationale tout entière doit s'efforcer de combler le vide qui se creuse rapidement entre pays riches et pays pauvres. Le représentant du Brésil espère que les pays développés n'exciperont pas excessivement des difficultés de leur balance des paiements et qu'ils consacreront une part raisonnable de leurs richesses nationales à l'assistance internationale. Il serait bon également qu'ils suppriment les barrières imposées aux exportations des pays en voie de développement et qu'ils fassent un effort plus direct pour stabiliser les marchés des produits de base. De leur côté, les pays en voie de développement doivent s'efforcer encore davantage de mobiliser leurs ressources nationales, mais leurs efforts seront vains s'ils sont neutralisés par des facteurs externes. A cet égard, il serait judicieux que la Commission examine les problèmes posés par l'exode des compétences, car c'est là une ponction sur les ressources humaines, déjà maigres, des pays en voie de développement, laquelle contribue encore à accentuer l'écart technique qui sépare les pays riches des pays pauvres. "L'écart alimentaire" représente un autre aspect de la disparité des nations, et la délégation brésilienne appuiera toute mesure que l'Assemblée générale pourrait prendre pour améliorer le niveau de nutrition dans le monde sur la base des recommandations contenues dans l'excellent rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement 2/.

60. M. BOIKO (République socialiste soviétique d'Ukraine), prenant la parole sur un point d'ordre, appelle l'attention sur le fait qu'il est dit dans le communiqué de presse GA/EF/1047, rapportant la déclaration qu'il a faite à la 1111^{ème} séance de la Commission, que la production de céréales de la République socialiste soviétique d'Ukraine a augmenté de 43 fois, alors qu'en fait il a déclaré que la production industrielle de son pays a augmenté dans cette même proportion au cours des cinquante dernières années. C'est là une grave erreur qui dénote une incompétence et une ignorance du sujet discuté; M. Boiko espère que le Secrétariat fera en sorte que de telles erreurs ne se reproduisent pas. Le Service de presse est censé donner une image claire et fidèle des débats des Nations Unies. Si ce service ne remplit pas ses fonctions de façon satisfaisante, M. Boiko se verra obligé de demander à son gouvernement d'examiner la possibilité de prier le représentant de la République d'Ukraine à la Cinquième Commission de voter contre les allocations budgétaires proposées pour ce service.

61. Le PRESIDENT déclare que cette question sera portée à l'attention du service de presse du Service de l'information.

62. M. OULD SIDI (Mauritanie), prenant la parole sur un point d'ordre, appelle l'attention sur les retards qui interviennent dans la distribution des textes français des comptes rendus analytiques et d'autres documents. Il faut prendre des mesures pour remédier à cet état de choses qui empêche la délégation mauritanienne de contribuer pleinement aux travaux de la Commission.

63. M. KASSUM (Secrétaire de la Commission) répond qu'il étudiera cette question et qu'il informera le représentant de la Mauritanie des résultats de son enquête.

2/ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.XIII.2.

La séance est levée à 13 heures.